

Cession de terrain au profit du SYBERT en vue de la création d'une plate-forme de maturation des mâchefers

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Comité Syndical du SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets), représenté par son Président Jean-Pierre MARTIN, a décidé par délibération en date du 12 février 2004, la création d'une plate-forme mâchefers à proximité immédiate de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Besançon.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 20 janvier 2004 entre la Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT relative au transfert de la compétence incinération : mise à disposition de biens – transfert de ressources et charges.

L'article 22 de ladite convention prévoit qu'une partie de la parcelle cadastrée section ES n° 87 sera cédée par la Ville au SYBERT au prix estimé par les Services Fiscaux afin d'accueillir cette infrastructure.

Le projet de plate-forme de maturation prévoit une emprise au sol de 11 202 m².

Il est donc proposé de céder au SYBERT un terrain d'environ 1,2 hectare à prendre dans la parcelle cadastrée section ES n° 87 sise 4, rue Einstein au prix correspondant à l'estimation des services fiscaux en date du 25 mai 2004 soit 13 €/m² (montant global de la transaction : environ 156 000 €).

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera prochainement la surface exacte à céder.

Les frais de notaire demeurent à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus, la recette correspondante, soit 156 000 €, étant imputée au chapitre 77.824.775.501.30100 du budget de l'exercice courant,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les écritures d'ordre suivantes :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	67.01.675.00501.20200	156 000 €		BAT-P93301
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	21.01.2111.00501.20200		156 000 €	

«**Mme Annie MENETRIER :** Simplement un mot pour dire qu'on se félicite de la vente de ce terrain au profit du SYBERT pour la création de cette plate-forme des mâchefers. Ce projet va tout à fait dans le sens, nous semble-t-il, de la maîtrise publique des ordures ménagères et donc pour aller plus loin dans cette démarche, on en a discuté d'ailleurs en commission, nous espérons que la vente dans le même secteur d'un terrain pourrait être nécessaire afin de créer le centre de tri des ordures ménagères».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.